Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Tourisme Côte-Nord | Manicouagan annonce officiellement la majoration de la taxe sur l'hébergement.

Baie-Comeau, le 3 avril 2013 – L'ATR Manicouagan (ATRM) est heureuse d'annoncer officiellement la majoration de la taxe sur l'hébergement de 2$ à 3$ par nuitée. Le ministère des Finances et de l'Économie du Québec autorise ainsi la région touristique de Côte-Nord | Manicouagan à bonifier son enveloppe dédiée au développement et à la promotion touristique, en collaboration avec Tourisme Québec.

Dans son bulletin d'information du 28 mars 2013, le ministère déclare que « la taxe spécifique de 2$ par nuitée sera remplacée, à compter du 1er mai 2013, par celle de 3$ la nuitée ».

Rappelons que cette hausse à 3$ de la taxe sur l'hébergement permettra à la région de bonifier ses actions de promotion et de développement. Par ailleurs, le secteur hébergement pourra, selon les procédures et conditions d'application émises par l'ATRM, bénéficier d'un crédit marketing de 15%. Il s'agit d'une portion de la taxe qui revient aux établissements à des fins de promotion.

Mentionnons enfin que cette hausse de la taxe sur l'hébergement à rallié la majorité des établissements hôteliers de la région avec un pourcentage de participation de 81%.
Le Conseil d'administration se dit heureux de ce geste de confiance qui permettra à notre région d'accroître sa visibilité et son développement.

Le secteur hébergement recevra bientôt les directives d'application.

-30-

Source et informations :
Grétha Fougères
Directrice générale
418 294-2876, poste 226